   

**DOSSIER D’INSCRIPTION**

**Section Football**

**Année scolaire 2023-2024**

**JOURNEE d’admission**

**Mercredi 3 Mai 2023**

U 12 (2012) et U 13 (2011) : de 9h30 à 11h30

(Départ et retour au collège pour les futurs 5èmes ;

RDV directement au stade du lac pour les futurs 6èmes)

U 14 (2010) et U 15 (2009) : 14h30 à 16h30

(RDV directement au stade du **Ruissol**)

**Date limite de dépôt du dossier de candidature**

à retourner **IMPERATIVEMENT** au secrétariat du collège

avant le **Mardi 25 Avril 2023**

   

**Présentation de la Section Football :**

La **Section Football** du collège Bernard de Ventadour fonctionne en partenariat avec le **District Drôme Ardèche de football**, Le club de **l’Olympique Centre Ardèche**, la **Ville de Privas** etle **Ministère de l’Education Nationale**.

Cette Section Football concerne les élèves garçons et filles de 6ème, 5ème, 4ème et 3ème licenciés en club, ayant des compétences certaines pour le football et présentant une attitude scolaire satisfaisante ainsi qu’un bon état d’esprit.

**Une Journée d’admission sportive des élèves sera effectuée le :**

**Mercredi 3 mai 2023**

U 12 (2012) et U 13 (2011) : de 9h30 à 11h30

(Départ et retour au collège pour les futurs 5èmes ;

RDV directement au stade du lac pour les futurs 6èmes)

U 14 (2010) et U 15 (2009) : 14h30 à 16h30

(RDV directement au stade du **Ruissol**)

**Date limite du dépôt du dossier de candidature : Mardi 25 Avril 2023**

   

**L’encadrement :**

* Un encadrement diplômé et en relation constante avec les clubs et le Comité Drôme-Ardèche (Julien AYGLON), Conseiller Technique Départemental responsable du suivi des Sections Sportives pour la FFF).

**Responsable pédagogique et suivi de la scolarité :**

* Fabrice Trémouilhac (Professeur d’E.P.S. au collège Bernard de Ventadour, Coordonnateur de la Section Sportive Football)

**Responsable technique et suivi du lien sportif des élèves :**

* Jordan Bruyas (Brevet de Moniteur de Football + BPJEPS Foot, et responsable sportif du club de l’Olympique Centre Ardèche)

**Intervenants au niveau des séances :**

* Mr BRUYAS Jordan, Mr TREMOUILHAC Fabrice, Mr MARTINS Antony (CFF3 FFF) et Mr MALLET Rémy (BPJEPS Foot) en lien direct avec les Conseillers Principaux d’Education.
* Un ou plusieurs nouveaux intervenants seront aussi mis à disposition par l’OCA dès la rentrée 2023

**Les objectifs de la Section Football :**

* **Aménager le rythme** sportif de l’enfant dans le temps scolaire pour permettre la **réussite de sa scolarité** tout en ayant une **quantité et une qualité d’entraînement optimale en période de préformation** (4 séances d’entraînement dont 2 dans le temps scolaire grâce à des horaires aménagés, directives de la F.F.F.).
* Emploi du temps aménagé afin de pouvoir bénéficier de deux entraînements complémentaires à ceux du club.
* Les cours d’E.P.S. et les entraînements de la classe Foot sont harmonisés pour garantir une vie scolaire et sportive équilibrée : temps scolaire et entraînements étant terminés au plus tard à 17h10.
* Sur le plan du football, l’objectif est d’améliorer les qualités individuelles et collectives essentiellement au niveau technique et tactique (principes de jeu).

   

**Fonctionnement de la Section Football :**

* **Suivi individuel du travail scolaire et du comportement** assuré par le professeur d’E.P.S. responsable de la Section football en concertation avec le professeur principal de la classe.
* **Présence** d’un ou plusieurs responsables de la Section Football **aux conseils de classe.**
* **Bulletin sportif trimestriel** remis aux familles en même temps que le bulletin scolaire.
* **Participation OBLIGATOIRE aux compétitions** de football et Fùtsal de District, départementales, académiques pour les Benjamins et au Championnat Excellence pour les Minimes, au sein de **l’Association Sportive** du collège (adhésion obligatoire à l’UNSS).

Le survêtement de la Section Foot (ou autre tenue) devra obligatoirement être porté ces jours-là.

* **Deux entraînements obligatoires** par semaine : les mardis et jeudis (9h25-12h25 et/ou 14h10-16h10) dont un entraînement spécifique pour les gardiens de but dans la mesure du possible.
* Un élève ayant une **dispense totale de la pratique d’EPS** sera également **interdit** de pratiquer en club la semaine (entraînements) et/ou le week-end (en match).
* Pour un élève ayant une dispense inférieure à un mois, si l’enseignant estime, que pour le bien-être de l’élève, il est préférable que ce dernier ne vienne pas en Section Football mais reste plutôt en étude, cela sera possible (cas d’un élève avec des béquilles, d’un élève malade en période hivernale…). Cela se fera à l’appréciation de l’enseignant ou de la personne responsable de l’encadrement
* Pour un élève ayant une dispense d’E.P.S. (certificat médical à l’appui) supérieure ou égale à un mois, il pourra, s’il le souhaite, ne pas assister aux 2 séances hebdomadaires de la Section Foot après que ses parents aient rédigé un mot dans son carnet de correspondance.
* Dans tous les cas, les mots dans le carnet de correspondance ou les certificats médicaux devront obligatoirement être présentés à la personne responsable de la séance.
* Un élève inscrit à la Section Football est inscrit pour une année complète. Il ne pourra prendre la décision de quitter cette dernière en cours d’année (sauf cas exceptionnel) et après accord du Professeur Coordonnateur de la Section en lien avec le Chef d’établissement.

   

**JOURNEE D’ADMISSION SPORTIVE :**

**Mercredi 3 Mai 2023**

Stade du Lac ou stade du Ruissol

**Modalités d’inscription**

Le dossier d’inscription à retourner **au plus tard le Mardi 25 avril 2023** comprend :

* **La fiche de candidature** ci-jointe
* **Les bulletins scolaires** des 2 premiers trimestres
* **Un certificat médical** d’aptitude à la pratique du football (pour les non licenciés) ou une photocopie de la licence du club.
* **Une enveloppe timbrée** (avec l’adresse des parents) pour l’envoi des résultats.

**Les épreuves d’évaluation**

* **Epreuves athlétiques** : Vitesse

- **Epreuves techniques** : Jonglages / Conduite de balle (parcours chronométré)

* **Jeu & Match :** Observation des joueurs dans des situations de type match et Jeu Réduit

(Maîtrise technique, sens tactique, qualités morales, qualités athlétiques)

**Admissions et Résultats**

L’admission est prononcée par un jury qui se réunit courant mai 2023. Ce jury est composé du principal du Collège, du professeur responsable de la section sportive, duResponsable technique et suivi du lien sportif des élèves, du Responsable en lien avec les CPE, et d’un représentant du District Drôme-Ardèche de Football.

Le jury établit la liste des élèves admis en fonction :

**-** du classement aux épreuves sportives de sélection

**-** des bulletins trimestriels (Résultats ET Comportement)

Les résultats définitifs seront communiqués à chaque candidat par le Collège mi-mai 2023.

   

**AVIS DE L’ENTRAINEUR DU CLUB SUR LE CANDIDAT**

FICHE DE CANDIDATURE

A L’ENTREE EN SECTION FOOTBALL

Collège Bernard De Ventadour

**NOM** .....................................................

Prénom ..................................................

Date et lieu de naissance : .........................................

Adresse ............................................................... ...................................................................................

.................................................................…………………

Téléphone ...........................................................

Mail : ...........................................................

Etablissement scolaire fréquenté en 2022/2023..................................................................

**Classe**: .......................

**RENSEIGNEMENTS SPORTIFS :** \*entourer la bonne réponse.

Club (nom + ville) ......................................…………………………………………………

Niveau de pratique………………………………………………………………………….

Poste préférentiel \* : Gardien de but - Défenseur - Milieu de terrain - Attaquant

**AVIS DE L’ENTRAINEUR DU CLUB SUR LE CANDIDAT**

**(Valeur technique, sens du jeu, esprit d’équipe, comportement, assiduité…)**

Nom de l’entraineur : …………………………………………………………Date : …………………………………………

Signature :

   

**AVIS Du Professeur des écoles (pour les élèves arrivant du CM2)**

**ou**

**Du Professeur Principal (pour les élèves déjà scolarisés au collège)**

FICHE DE CANDIDATURE

A L’ENTREE EN SECTION FOOTBALL

Collège Bernard De Ventadour

**NOM** .....................................................

Prénom ..................................................

Etablissement scolaire fréquenté en 2022/2023..................................................................

**Classe** : .......................

**RENSEIGNEMENTS SPORTIFS (Professeur d’EPS) :**

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

**AVIS du Professeur des écoles ou du Professeur Principal**

**(Comportement, respect des règles de vie collective, travail scolaire, résultats, assiduité…)**

Nom du Professeur : …………………………………………………………Date : …………………………………………

Signature :

   

Je soussigné(e) Mme, M. ...........................................................................

Autorise mon fils, ma fille ......................................................................

A se présenter à la journée d’admission en Section football du collège Bernard de Ventadour, le **mercredi 3 mai 2023** au stade du lac pour les U12/U13 et au stade du Ruissol pour les U14/U15.

Reconnais avoir pris connaissance du mode de fonctionnement de la Section Football et souhaite qu’en cas de succès, mon enfant poursuive sa scolarité au sein du collège Bernard de Ventadour. De même, nous nous engageons à respecter dans son intégralité, le règlement intérieur de la Section Football (énoncé précédemment).

***A.............................. le .....................................***  *Signature des parents :*

***PS : Ne pas oublier de joindre à cette fiche de renseignement : le certificat médical (ou licence), les bulletins scolaires des 2 premiers trimestres, une enveloppe timbrée avec adresse du candidat (communication des résultats).***